

Conseil d'Administration N° 1
Séance du 28 septembre 2023

➤ **Membres à titre délibératif :**

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Gatica	<input checked="" type="checkbox"/> M. Bordage	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Leconte	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Lefoul-Thomas
--	--	---	---

Représentants des parents d'élèves

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Benoit	<input checked="" type="checkbox"/> M. Le Danff	<input type="checkbox"/> Mme Lenfant	<input type="checkbox"/> M. Moreau	<input checked="" type="checkbox"/> M. Piron
--	---	--------------------------------------	------------------------------------	--

Représentant des collectivités et personnalités qualifiées :

<input type="checkbox"/> Mme Brichet	<input type="checkbox"/> M. Muhammad	<input type="checkbox"/> Mme Charraud	<input checked="" type="checkbox"/> M. Sauloup	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------	--	--------------------------

Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation :

<input type="checkbox"/> Mme Brout	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gelot	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lannezval	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lebeugle	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Segalen-Rousseau
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Pinard	<input type="checkbox"/> M. Verhulst			

Représentant des personnels ATSS :

<input checked="" type="checkbox"/> Mme Fresnay	<input type="checkbox"/> Mme Wasse	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Menant
---	------------------------------------	--

Représentants des élèves :

<input type="checkbox"/> Clémence Couriaut	<input type="checkbox"/> Amaury Delahaye	<input type="checkbox"/> Manon Delaunay
--	--	---

➤ **Membres à titre consultatif :**

<input type="checkbox"/> Mme Avignon (agent comptable)
--

14 présents dont 14 votants

Le quorum (14 membres minimum) étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18h.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Piron pour la partie administrative, M. Lebeugle pour la partie pédagogique et par Mme Menant pour la partie financière.

Ajouts à l'ordre du jour :

- organisation d'un service de permanence de deux jours pour les petites vacances (Automne, Hiver et Printemps)
- Convention avec le lycée Blaise Pascal de Segré
- Budget séjour à Barcelone
- Budget séjour à Berlin
- Admission en non-valeur

1 – Approbation du P.V. du précédent C.A. (29/06/2023)

Mme la Principale soumet aux membres du Conseil d'Administration l'adoption du compte-rendu du précédent CA en date du 29/06/2023.

Délibération n° 2

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Autorisation donnée au chef d'établissement pour le recrutement de personnels

Mme Gatica demande aux membres du CA comme cela se fait annuellement l'autorisation pour recruter du personnel, notamment les assistants d'éducation ou tout autre personnel en contrat de droit public nécessaire au bon fonctionnement du collège.

Délibération n° 15

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Gatica demande aux membres du CA comme cela se fait annuellement l'autorisation pour recruter du personnel, en contrat de droit privé nécessaire au bon fonctionnement du collège.

Délibération n° 16

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Autorisation donnée au chef d'établissement de signer des conventions

Mme Gatica demande aux membres du CA comme cela se fait annuellement l'autorisation pour signer les différentes conventions nécessaires au bon fonctionnement du collège et notamment celles en liens avec les projets pédagogiques. Chacune des conventions sera présentée lors des différents CA. A ce jour, des conventions ont déjà été signées : matinée du sport scolaire, règlement intérieur pour l'utilisation des salles sportives et conventions SESSAD pour élèves ULIS.

Délibération n° 1

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Conventions non signées à ce jour :
partenariat avec le club de handball du Lion d'Angers pour l'option handball proposée aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème}

Délibération n° 3

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention avec le collège St Emerance du Lion d'Angers pour l'utilisation des chaussons d'escalade en EPS.

Délibération n° 5

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Convention avec le conseil départemental pour mise à disposition d'équipements informatiques

Délibération n° 4

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Organisation d'un service de permanence de deux jours pour les petites vacances

Deux jours de permanence sont organisés au collège lors des petites vacances d'automne, d'hiver et de printemps, en l'occurrence les deux premiers jours de la première semaine de congés. Sont présents lors de ces deux journées, les services administratifs et les agents techniques. Exceptionnellement lors de cette année scolaire 2023-2024, des formations PSC1 seront proposées aux élèves de 3ème durant ces jours de permanence.

5 – Présentation de la structure 2023-2024

Présentation des effectifs. Le nombre important de demi-pensionnaire est souligné (581 sur 652 élèves)

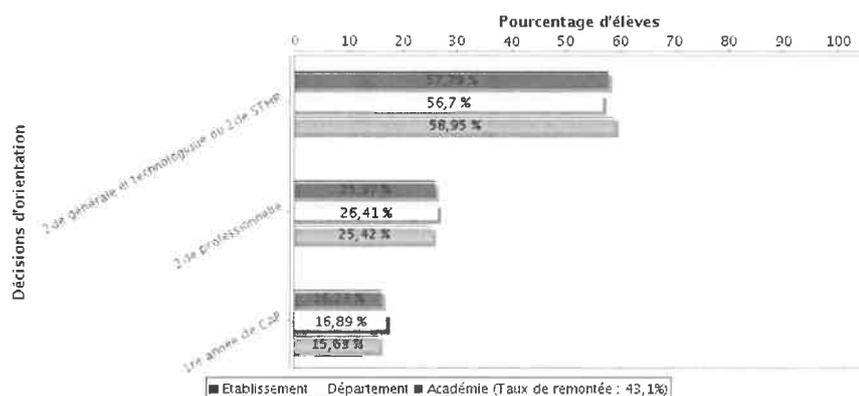
EFFECTIF ANNEE SCOLAIRE 2023-2024																		
6ème	effectif	6ème ULIS	DP	5ème	effectif	5ème ULIS	DP	4ème	effectif	4ème ULIS	PAFI	DP	3ème	effectif	3ème ULIS	DP		
6A	24		22	5A	24	2	25	4A	28	1	1	24	3A	25	1	23		
6B	24		20	5B	22	2	23	4B	28	1		25	3B	25		22		
6C	24		18	5C	25	1	22	4C	28	2		27	3C	26		22		
6D	25	2	23	5D	25	2	23	4D	28	1		25	3D	24		20		
6E	24		24	5E	27		22	4E	29			28	3E	23	1	21		
6F	23	3	24	5F	23	1	24						3F	24		21		
6G	24	2	26	5G	26	1	26											
																DP		
total	168	7	157		172	9	165		141	5	1	130		147	2	129	652	581

6- Résultat DNB -CFG 2023 et orientation post 3^{ème}

STATISTIQUES DNB 2023

	nombre	% /inscrits	% /reçus
Elèves inscrits	145		
Elèves reçus	131	90,34%	
Elèves ayant une mention	108	74,48%	82,44%
mention assez bien	44	30,34%	33,59%
mention bien	33	22,76%	25,19%
mention très bien	31	21,38%	23,66%

Les 9 élèves qui ont présenté le CFG l'ont obtenu



Arrivée de Mme Benoit à 18h35 - 15 votants

7 – Indemnités Mission Particulière

Le collège dispose 6 IMP (indemnités de missions particulières)
(rappel : taux 3 100% - taux 2 : 50% - taux 1 : 25 %)

La répartition retenue est la suivante :

- 1 IMP taux 3 pour la coordination EPS
 - 1 IMP taux 2 pour la coordination du dispositif « devoirs faits »
 - 2 IMP taux 2 et 2 IMP taux 1 pour les missions de Référent des usages pédagogiques numériques
 - 1 IMP taux 2 pour le webmestre
 - 1 IMP taux 2 pour l'administration réseau
 - 1 IMP taux 2 pour le référent culture
 - 1 IMP taux 3 pour la mission « décrochage scolaire »
- Reste une IMP taux 2 qui n'a pas été attribuée.

Mme Segalen demande ce que devient la mission de référent Phare, évoquée lors du dernier conseil pédagogique.

M. Bordage répond que cette mission a été proposée sous forme de pacte.

Mme Segalen demande des précisions sur les missions du référent culture.

Mme Gatica donne quelques-unes des missions :

- gestion des projets dans le logiciel ADAGE ;
- aide auprès des enseignants de la mise en place de projets ;
- servir de relais auprès de intervenants extérieurs pour les projets culturels.

Mme Gatica dispose d'une lettre de mission pour le référent « culture » qui peut être consulté par tous.

M. Lannezval fait remarquer la contradiction d'imposer aux collèges des référents dans certains domaines sans pour autant augmenter les nombre d'IMP à distribuer.

Délibération n° 6

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

8– Mise en œuvre du Pacte

Mme Gatica rappelle la position des enseignants face à la proposition des pactes. Ils y sont opposés en majorité mais ils laissent chaque personnel libre de sa décision de signer un pacte ou non.

A ce jour :

- 2 pactes ont été proposés pour les personnels s'occupant du projet Erasmus
- 1 pacte pour la coordination autour de la lutte contre le harcèlement
- De plus il a été demandé aux professeurs intervenants dans le dispositif « Devoirs faits » s'ils désiraient signer un pacte ou intervenir comme l'an passé avec des heures de l'enveloppe « devoirs faits » attribuée au collègue

M. Bordage précise que cette enveloppe est la même que celle de début d'année 2022 et qu'il ne dispose pas d'informations pour savoir si cette enveloppe sera réabondée quand elle sera vide (comme cela s'est fait les années précédentes).

Mme Segalen signale que la création de pacte porte en soit les germes de dissension, d'inégalités. Ce qui pourrait être nuisible à l'ambiance dans les établissements. M. Bordage se veut confiant en disant, qu'au collège du Val d'Oudon, la position prise par les enseignants peut éviter les pressions éventuelles puisque chacun est libre de signer ou non.

9 - Don APE

L'association de parents d'élèves a fait un don complémentaire de 420.97€ au titre de l'année scolaire 2022-2023 afin de prendre en charge l'intégralité du financement de la table de pique-nique en béton (surcoût lié au matériau).

Délibération n°7

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

10- Décisions Budgétaires Modificatives

DBM pour information : Don de l'APE de 420.97€ (cf ci-dessus) fonds social 2^{ème} versement de 2000€ et versement du Conseil Départemental de 1482€ sur le FCSH pour l'achat d'une trancheuse à jambon.

DBM pour votes :

Prélèvement sur fond de réserve de 13000€ afin de régler les factures d'électricité de la restauration (hausse du coût de l'énergie)

Prélèvement sur fond de réserve de 2000€ pour l'acquisition d'une box pour le logiciel de suivi de la restauration scolaire (TurboSelf) en raison de la centralisation des serveurs depuis septembre 2023. Cette dépense sera amortie par la diminution du coût annuel de la maintenance.

Prélèvement sur fond de réserve de 1500€ pour l'achat de fournitures pédagogiques.

Prélèvement sur fond de réserve de 1000€ pour l'achat de matériels (écrans et aménagements des locaux) lors du passage à OPALE (nouveau logiciel de gestion pour paiement de la restauration).

Après ces prélèvements, le fond de roulement s'élèvera à 60440.84€ (13422.65€ au service général / 42008.88€ au SRH / 5009.31€ de stock alimentaire) soit 32 jours de fonctionnement.

Délibération n° 8

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

11- Budget prévisionnel séjours

Pour l'instant pas de devis précis pour les séjours proposés aux élèves de 3^{ème} car les appels d'offre sont encore en cours. La participation maximum demandée aux familles Est soumis au vote, ce qui permettra d'établir les échéanciers de paiement.

Il est proposé une participation maximum de 400€ par élève pour un séjour à Londres du 19 au 23 février 2024 sur la base de 63 élèves et 5 accompagnateurs.

Délibération n° 9

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est proposé une participation maximum de 400€ par élève pour un séjour à Barcelone du 19 au 23 février 2024 sur la base de 55 élèves et 5 accompagnateurs.

Délibération n° 10

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Il est proposé une participation maximum de 420€ par élève pour un séjour à Berlin du 1^{er} au 6 avril dans le cadre d'un projet proposée à la classe possédant des élèves germanistes.

Suite à la question d'un parent d'élèves, il a été signifié que si l'un des séjours n'aboutissait pas, les élèves n'auraient pas la possibilité de se reporter sur un autre séjour.

Délibération n° 11

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le montant exact demandé aux familles sera voté dans un prochain conseil d'administration dès que le prestataire de chaque séjour sera connu.

12- Admission en non-valeur

Une créance de demi-pension d'un montant de 226.26€ mise à l'huissier est admise en non-valeur afin de solder les comptes au 31/12/2023 dans l'optique d'un passage au nouveau logiciel comptable OPALE.

Délibération n° 12

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

13- Convention avec le lycée Blaise Pascal pour accueil 3ème

Une convention est signée avec le lycée Blaise Pascal de Segré pour l'accueil de nos élèves de 3ème sur une demi-journée avec déjeuner compris dans le cadre de la découverte du lycée. Le coût du transport est partagé à part égale entre le collège et le lycée et le surcoût de 0.55€ du prix du repas au lycée est pris en charge par le collège.

Délibération n° 14

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Prochain CA le jeudi 19 octobre 2023

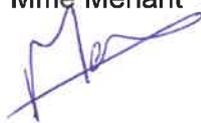
Mme La Principale déclare l'ordre du jour épuisé et lève la séance à 19h42.

Les secrétaires

M.Piron

M.Lebeugle

Mme Menant



La présidente

Mme Gatica

Y. Bourdege
Principale par intérim

